



C
A
N
T
E
L
O
U
P
E
N
B
R
I
E

CARTES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS

ATTENTION : les vacances approchent et les délais d'obtention s'allongent

RAPPEL DES PIÈCES A FOURNIR

À CONSERVER

Carte nationale d'identité



1. Première demande ou renouvellement :

- Un acte de naissance avec filiation à demander à la Mairie du lieu de naissance ou le livret de famille des parents ;
- Deux photos d'identité sur fond blanc, identiques, récentes, tête nue (noir et blanc ou couleur) – format 35 x 45 mm ;
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (*) ;
- Livret de famille ;
- Ancienne carte d'identité (si perte fournir la déclaration établie par la Mairie) ;
- Un document prouvant la nationalité française (décret de naturalisation, certificat de nationalité à demander au Tribunal d'Instance (108, rue Saint-Denis à Lagny-sur-Marne).
- En cas de divorce, jugement de divorce dans son intégralité :
 - pour l'autorité parentale et la garde des enfants ;
 - pour l'autorisation de conserver le nom d'épouse.

2. Enfants majeurs vivant chez leurs parents ou personnes hébergées

En supplément des pièces demandées au paragraphe ci-dessus :

- Photocopie recto-verso d'une pièce d'identité d'un parent ou de l'hébergeant ;
- Attestation sur l'honneur de la personne qui vous héberge ;
- Un justificatif de domicile au nom de l'enfant majeur ou de la personne hébergée (attestation de sécurité sociale, carte d'étudiant ou certificat de scolarité, bulletin de salaire, ANPE ou ASSEDIC, avis d'imposition ou de non-imposition).

Demande de passeport



1. Première demande et renouvellement

- Carte d'identité en cours de validité **ou** un acte de naissance avec filiation à demander à la Mairie du lieu de naissance ;
- Deux photos d'identité (voir C.N.I.) ;
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois (*) ;
- Livret de famille ;
- En cas de divorce, jugement de divorce dans son intégralité ;
- 2 timbres fiscaux de 30 €, 1 timbre fiscal de 30 € jusqu'à 15 ans ;
- Ancien passeport pour renouvellement.

Si vous souhaitez inscrire un enfant de moins de 15 ans sur votre passeport :

- 2 photos d'identité (voir C.N.I.) ;
- En cas de divorce, fournir une attestation de l'autre parent vous autorisant à inscrire l'enfant sur votre passeport.

À CONSERVER

Pour les C.N.I. ou/les passeports, il est indispensable de se présenter personnellement en mairie pour la prise d'empreinte et les signatures. Les mineurs doivent se présenter avec un des parents.

(*) Liste des justificatifs de domicile acceptés par la sous-préfecture de Meaux : Factures d'eau, EDF-GDF, quittance de loyer, téléphone fixe ou portable, dernier avis d'imposition ou de non imposition.

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA RÉVISION DU P.O.S. VALANT ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

Le maire de Chanteloup-en-Brie a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du P.O.S. valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

M. Jean-Charles BAUVE, architecte D.P.L.G., a été désigné par le Président du Tribunal administratif en qualité de Commissaire-Enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Chanteloup-en-Brie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public du 2 juin au 3 juillet 2004 inclus.

Le Commissaire-Enquêteur recevra en

mairie les **mercredi 2 juin, samedi 12 juin, vendredi 25 juin et samedi 3 juillet 2004, de 10 heures à 12 heures.**

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet d'élaboration du P.L.U. arrêté pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit en mairie de Chanteloup-en-Brie, à l'attention de M. le Commissaire-Enquêteur.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis à la mairie.

TAILLE DES ARBRES ET DES HAIES



Les haies végétales et les arbres des propriétés riveraines ou voisines des voies publiques et des passages piétonniers **DOIVENT ÊTRE TAILLÉS RÉGULIÈREMENT** afin que les automobilistes ne deviennent pas des auteurs involontaires d'accidents et que les piétons ne soient pas gênés, ni ne risquent pas d'être blessés, par des branchages dépassant des clôtures.

IMPORTANT : tout arbre ou haie végétale ne doit pas dépasser 2 mètres de hauteur en limite séparative (sauf accord écrit de votre voisin) et être planté au minimum à 0,50 m de cette limite. La meilleure période pour tailler les haies de conifères sont les mois commençant par un A (avril -août).

BRUITS DE VOISINAGE



Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme en raison de leur durée, leur répétition ou leur intensité, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses ou scies mécaniques, etc. ne peuvent être effectués que de :

- 7 heures à 20 heures, les jours ouvrés,
- 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 h 30, les samedis,
- 10 heures à 12 heures, les dimanches et jours fériés.



Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

**RAPPEL
LE STATIONNEMENT
SUR LES TROTTOIRS
EST RIGOREUSEMENT
INTERDIT**

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



Lundi17 heures à 19 heures
Mercredi 9 h 30 à 12 heures
.....14 heures à 17 heures
Vendredi 9 h 30 à 12 heures
Samedi 9 h 30 à 12 heures

Secrétariat :01-64-12-74-50
Comptabilité :01-64-12-74-51
Périscolaire :
01-64-12-74-57
Service culturel :
01-64-12-74-54

Cabinet du Maire et urbanisme : 01-64-12-74-52
Webmaster : 01-60-31-05-91 - Fax : 01-64-12-74-55
Internet : www.mairie-chanteloup-en-brie.fr
E-mail : Mairiechanteloup.e.b@wanadoo.fr

**ATTENTION
HORAIRES D'ÉTÉ
Mairie fermée
les samedis
et mercredis matins
du 5 juillet
au 29 août**

**C
A
N
T
U
P
L
U
P
I**

BULLETTIN COMMUNAL
D'INFORMATION
ET DE LIAISON
(Diffusion gratuite)

Directeur de la publication :
Gérard Willaume.

**Comité de rédaction et
conception :** Pierrette Munier,
Maryse Théault, Catherine
Akeroyd, Marcel Oulés,
Jean-Pierre Nicol.

Coordination :
Virginie Faveron
Tél. : 01-60-31-05-91

Impression : Script Laser
Dépôt légal : 1980-3